

COMMUNE DE MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE

Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 12 avril 2022

A 20h

Convocation : 8 avril 2022

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick ; CASANOVA Marie-Françoise ; GALLARDO José ; JEANNIN Mauricette ; ORMAUX Jean ; PETITJEAN Danielle ; BECOULET Bernard ; TANGUY Jean-François ; ROUSSEL Frédéric ; GUILLON Nadia ; BAILLY Pascale ; SCHERRER Stéphanie ; KOZIURA Jérôme ; COLLOT Christine

Conseillers absents :

GROSJEAN Michel (procuration à CASANOVA Marie-Françoise)
POMARO Marie-Ange (procuration à PETITJEAN Danielle)
JANIER-DUBRY Catherine
STADLER Jean-Charles (procuration à ORMAUX Jean)
DEVILLERS Martial

Ordre du jour :

1. Construction cantine scolaire : autorisation de programme / crédits de paiement
2. Vote des taux d'imposition
3. Budgets primitifs 2022
4. Demande de dérogation scolaire

01- CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Référence :

Délibération n°60/2019 du 22/10/2019

Délibération n°19/2020 du 09/06/2020

Délibération n°18/2021 du 16/03/2021

Chaque année, il convient d'actualiser la délibération initiale de l'autorisation de programme. L'échelonnement des paiements a été fixé sur 5 ans.



Pour l'année 2021, les réalisations sont les suivantes :

Prévisions cumulées	975 000,00
Réalisations totales	147 495,65
Crédits reportés sur le budget 2022	827 000,00

Actualisation 2022 des crédits de paiements pour 2022 et 2023 :

AP/CP n°19 – construction d'une cantine scolaire

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
19	Construction cantine scolaire	2 000 000,00	60 000,00	300 000,00	800 000,00	373 000,00	467 000,00
				+ 45 250,00 (crédits de report)	+ 250 000,00 (crédits de report)	+ <u>827 000,00</u> (crédits reportés)	

Comptes d'imputation budgétaire :
 - 21312 - programme 19 : bâtiments scolaires

Adopté par 17 voix pour.

02- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme CASANOVA Marie-Françoise, adjointe aux finances, informe le conseil municipal des modalités d'application de la réforme de la taxe d'habitation pour les communes : depuis l'année dernière, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, nous percevons la totalité de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : la part départementale et la part communale, avec application d'un coefficient correcteur.

Le coefficient correcteur de 0,726647 a été calculé et notifié par les services fiscaux. Il est inférieur à 1, ce qui signifie que la compensation de la TFPB du Département est plus importante que la perte de TH. Le produit fiscal attendu sera donc diminué par l'application du coefficient.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2021 en 2022. Voici les produits fiscaux attendus, avec la notification des bases prévisionnelles des services fiscaux :

	bases d'imposition prévisionnelles 2022	taux de référence		taux global	taux proposés au vote	produits attendus
		ancien taux communal	ancien taux départemental			
taxe foncière (bâti)	1 510 000.00	9.79%	18.08%	27.87%	27.87%	420 837.00
taxe foncière (non bâti)	39 300.00			12.84%	12.84%	5 046.12
						425 883.12
coefficient correcteur						0.726647
contribution coef correcteur						- 136 231.00
TH sur résidences secondaires						1 938.00
alloc compensatrice locaux industriels						77 532.00
alloc compensatrices TF						860.00
montant total prévisionnel de la fiscalité directe						369 982.12

Adopté par 17 voix pour.

03- BUDGETS PRIMITIFS 2022

Après présentation par Mme CASANOVA Marie-Françoise, adjointe aux finances, le conseil municipal entérine les propositions de budgets primitifs 2022 comme suit :

Budget général



DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général	370 570.00	70 Produits du domaine	134 640.00
012 Charges de personnel	418 100.00	73 Impôts et taxes	454 200.00
65 Charges de gestion courante	122 440.00	74 Dotations, participations, subventions	308 260.00
66 Charges financières		75 Autres produits de gestion courante	123 550.00
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	4 730.00
014 Atténuation de produits	1 000.00	013 Atténuations de charges	5 000.00
total dépenses réelles	912 110.00	total recettes réelles	1 030 380.00
042 Opérations d'ordre	79 990.00	042 Opérations d'ordre	
total avant autofinancement	992 100.00	total avant autofinancement	1 030 380.00
023 Autofinancement	270 000.00	002 Excédents reportés	381 934.01
total général	1 262 100.00	total général	1 412 314.01
INVESTISSEMENT			
10 Dotat° Fonds divers & réserves		10 Dotations, fonds divers et réserves	667 389.69
16 Emprunts, remboursement capital	11 500.00	13 Subventions d'investissement	607 840.00
20 Immob incorporelles	1 000.00	16 Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
204 Subv. D'équipement versées	204 300.00	20 Immob incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	983 610.00	21 Immob corporelles	
23 Immobilisations en cours		024 Produit des cessions	15 850.00
Crédits 2021 reportés	911 560.00	Crédits 2021 reportés	216 890.00
total dépenses réelles	2 111 970.00	total recettes réelles	1 509 969.69
040 Amortissements		040 Amortissements	79 990.00
041 Opération patrimoniales		041 Opération patrimoniales	
total avant autofinancement	2 111 970.00	total avant autofinancement	1 589 959.69
		001 Excédent reporté	252 010.31
		021 Autofinancement	270 000.00
total général	2 111 970.00	total général	2 111 970.00

Budget forêt

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général	62 000.00	70 Produits du domaine	97 960.00
012 Charges de personnel		73 Impôts et taxes	
65 Charges de gestion courante		74 Dotations, participations, subventions	
66 Charges financières		75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
014 Atténuation de produits		013 Atténuations de charges	
total dépenses réelles	62 000.00	total recettes réelles	97 960.00
042 Opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre	
total avant autofinancement	62 000.00	total avant autofinancement	97 960.00
023 Autofinancement	45 000.00	002 Excédents reportés	769 875.03
total général	107 000.00	total général	867 835.03
INVESTISSEMENT			
10 Dotat° Fonds divers & réserves		10 Dotations, fonds divers et réserves	5 238.70
16 Emprunts, remboursement capital		13 Subventions d'investissement	
20 Immob incorporelles		16 Emprunts et dettes assimilées	
204 Subv. D'équipement versées		024 Produit des cessions	
21 Immobilisations corporelles	23 600.00		
total dépenses réelles	23 600.00	total recettes réelles	5 238.70
040 Amortissements		040 Amortissements	
041 Opération patrimoniales		041 Opération patrimoniales	
total avant autofinancement	23 600.00	total avant autofinancement	5 238.70
001 Déficit antérieur reporté	22 238.70	021 Virement de la section de Fonct.	45 000.00
crédits 2021 reportés	2 100.00	crédits 2021 reportés	19 100.00
total général	47 938.70	total général	69 338.70

Adoptés par 17 voix pour.

04- DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de dérogation scolaire de Mme PECLET et M. CAILLON, domiciliés à Marchaux-Chaufontaine, et souhaitant scolarisés leurs enfants à Besançon.

Il précise que cette demande ne rentre pas dans le cadre d'un cas dérogatoire prévu par le code de l'Education, article L212-8. Notamment, la commune de Marchaux-Chaufontaine dispose des services périscolaires adaptés.

Après délibération, le conseil municipal refuse d'accorder la dérogation.

Adopté par 17 voix.